



Procès-Verbal Commission Régionale Sportive Seniors

Réunion du mercredi 24 janvier 2024 (par voie électronique)

Président des Compétitions : M. Yves BEGON.

Présents : MM. Eric JOYON, Roland LOUBEYRE, Bernard VELLUT

* * * * *

INFORMATIONS

* Barèmes de pénalisation

L'article 64.2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot prévoit qu'en fin de saison un retrait de points au classement sportif des championnats régionaux est appliqué en fonction du nombre de points de pénalisation du classement du Fair-Play.

Pour les compétitions se jouant en deux phases, l'application des retraits de points s'effectuera à la fin de chaque phase.

Ces dispositions de retrait de points sont de la compétence de la Commission Régionale des Compétitions qui jugera en première instance. Tout club peut faire appel de ces décisions auprès de la Commission Régionale d'Appel qui jugera en 2^{ème} et dernier ressort.

Situation actuelle –

Les clubs ont la possibilité de connaître uniquement l'actuelle situation de leurs équipes en formulant une demande par mail auprès du service compétitions de la Ligue.

* Port d'un brassard par les Educateurs (Rappel)

Sur proposition de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football (CRSEEF) et dans le cadre de la lutte contre les violences et incivilités, il a été décidé de reconduire pour cette saison le port d'un brassard par les éducateurs des équipes.

A l'occasion d'un match régional (Senior, Jeune, Féminin, Futsal) **chaque éducateur responsable d'équipe portera obligatoirement et de manière visible un brassard lorsqu'il s'installe sur le banc.**

Ces brassards sont à prévoir par le club pour ses équipes concernées.

PERIODES AUTORISEES POUR CHANGEMENT D'HORAIRE

3 périodes régissent les changements d'horaire :

Période VERTE : Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés.**

Période ORANGE : Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.**

Période ROUGE : Cette période dite **D'EXCEPTION** se situe de 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci : **modification interdite sauf accord explicite de la Commission Régionale des Compétitions.**

ATTENTION :

- En cas de non-respect de cette procédure, les Clubs auront match perdu par pénalité avec application des règles équivalentes au forfait.
- Les changements de terrain au sein d'un Club ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire, même en période orange ou rouge, si le terrain choisi figure sous le numéro du Club recevant. Le Club recevant aura l'obligation de prévenir la Ligue, par mail et par téléphone, les Officiels et l'adversaire, au moins trois heures avant le match (quel que soit le revêtement).

RAPPEL : TERRAINS IMPRATICABLES

La Commission invite les clubs à se conformer aux dispositions fixées à l'article 38 des R.G. de la Ligue (pages 28 à 30) concernant la procédure à respecter pour les reports de match et les sanctions encourues en cas de non-respect ;

Rappel – Article 38.3

*« Au cours d'une saison, à partir de 2 matchs de championnat remis (arrêté municipal ou non), le **club doit fournir un terrain de repli si un 3^{ème} report devait avoir lieu.** Ce terrain devra répondre aux exigences de l'épreuve ou, à défaut, présenter une installation sportive de repli classée au minimum de la catégorie inférieure à celle préconisée à la pratique de la compétition.*

« A défaut de proposer un terrain de repli, la Commission peut prononcer, après examen des éléments factuels, une sanction envers le club fautif pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité ».

REPORT DE MATCHS

La Commission enregistre les matchs ci-après qui, en raison des mauvaises conditions atmosphériques de ce week-end, n'ont pu se dérouler les 20-21 janvier derniers.

*** REGIONAL 1 :**

Poule A :

Match n° 25402.1 : C.S. VOLVIC / MONTLUCON FOOTBALL

Match n° 25514.1 : U.S. BEAUMONT / A.S. DOMERAT

Match n° 25045.1 : F.C. VELAY / Sp. CHATAIGNERAIE CANTAL (match inversé)

Poule B :

Match n° 26423.1 : S.A. THIERS / F.C. VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS (2)

*** REGIONAL 2 :**

Poule B :

Match n° 26318.1 : U.S. MOZAC / Ac. Sp. MOULINS FOOT (2)

*** REGIONAL 3 :**

Poule A :

Match n° 24356.1 : U.S. MURAT / DOMES SANCY FOOT (match inversé)

Match n° 24374.1 : F.C. MASSIAC MOLOMPIZE / AMBERT LIVRADOIS SUD

Poule C :

Match n° 26777.1 : U.S. ENNEZAT / SOUS ECOLES LAIQUES SAINT PRIEST EN JAREZ

DOSSIER

* REGIONAL 2 – Poule B

Match n° 26295.1 : CLERMONT FOOT 63 (3) / F.C. CURNON D'AUVERGNE

La Commission Régionale Sportive Seniors acte la décision de la Commission Régionale des Règlements en date du 22 janvier 2024 qui a donné la rencontre ci-dessus à rejouer à une date ultérieure.

Ce match n'a pas eu sa durée réglementaire car arrêté par l'arbitre officiel à la 50^{ème} minute de jeu le terrain étant devenu impraticable.

COURRIERS DES CLUBS (horaires)

REGIONAL 2 – Poule A

* U.S. ISSOIRE (505507)

Le match n° 26203.2 : U.S. ISSOIRE / U.S. VALLEE DE L'AUTRE se déroulera le samedi 17 février 2024 à 19h00 au Complexe Sportif Lavédrine à ISSOIRE.

Le match n° 265206.2 : U.S. ISSOIRE / F.A. LE CENDRE se déroulera le samedi 09 mars 2024 à 19h00 au Complexe Sportif Lavédrine à ISSOIRE.

REGIONAL 3 – Poule B

* U.S. ISSOIRE (505507)

Le match n° 26060.2 : U.S. ISSOIRE (2) / U.S. VENDAT-BELLERIVE-BRUGHEAS se déroulera le samedi 10 février 2024 à 19h00 au Complexe Sportif Lavédrine à ISSOIRE

Le match n° 24404.2 : U.S. ISSOIRE (2) / CEBAZAT-SPORTS se déroulera le samedi 02 mars 2024 à 19h00 au Complexe Sportif Lavédrine à ISSOIRE.

REGIONAL 3 – Poule C

* C.S. PONT DU CHATEAU (520152)

Suite à l'accord intervenu entre les deux clubs, le lieu du match n° 25945.1 : C.S. PONT DU CHATEAU / F.C. CHAMALIERES (3) est inversé.

Il se déroulera le samedi 27 janvier 2024 à 14h00 sur le terrain synthétique du Complexe Sportif Claude Wolff à CHAMALIERES

REGIONAL 3 – Poule J

* Ent. S. DU RACHAIS (546479)

Le match n° 24920.2 : Ent. S. DU RACHAIS / F.C. VENISSIEUX (2) se déroulera le samedi 10 février 2024 à 19h00 sur le terrain synthétique du Stade Albert Batteux à MEYLAN.

PROGRAMMATION DES MATCHS EN RETARD

Préambule :

Au vu du nombre important de matchs non joués à ce jour, la Commission Régionale Sportive Seniors tient à préciser que conformément au calendrier sportif de la saison 2023-2024 les week-ends des 24-25 février et 16-17 mars 2024 sont des dates prévues pour la Coupe LAuRAFoot (respectivement 1/16èmes et 1/8èmes de finale) et pour des journées de rattrapage en championnat.

Il en est de même pour le week-end pascal. Si nécessaire, des rencontres seront à disputer sur les deux jours : les samedi 30 mars et lundi 1^{er} avril 2024.

* * * * *

REGIONAL 1 - Poule A –

Samedi 27 janvier 2024 à 18h00

* Match n° 25813.1 : U.S. SAINT FLOUR / U.S. BEAUMONT

(remis du 02 décembre 2023) – Le club recevant comptabilise 2 reports.

REGIONAL 1 – Poule B –

Samedi 27 janvier 2024 à 18h30

* Match n° 25429.1: **Ac. Sp. MOULINS FOOT / F.C. LYON LA DUCHERE (2)**
(remis du 02 décembre 2023) – Le club recevant comptabilise 2 reports.

REGIONAL 2 - Poule A :

Dimanche 28 janvier 2024 à 15h00

* Match n° 25255.1 : **F.A. LE CENDRE / Esp. CEYRAT**
(remis du 17 décembre 2023) – le club recevant comptabilise 2 reports.

REGIONAL 2 - Poule B :

Dimanche 28 janvier 2024 à 15h00

* Match n° 26316.1 : **LEMPDES SPORTS / U.S. SUCS ET LIGNON**
(remis du 17 décembre 2023) – Le club recevant comptabilise 2 reports.

REGIONAL 3 - Poule B :

Samedi 27 janvier 2024 à 19h00

* Match n° 24430.1: **F.C. ALLY MAURIAC/ U.S. ISSOIRE (2)**
(remis du 02 décembre 2023)

* Match n° 26083.1 : **A.S.C. SAINT GERMAIN DES FOSSES / S.C. LANGOGNE**
(remis du 02 décembre 2023)

REGIONAL 3 - Poule C :

A / Samedi 27 janvier 2024

* **A 14h00** et après accord entre les deux clubs, le lieu du match est inversé.

* Match n° 25945.1: **F.C. CHAMALIERES (3) / C.S. PONT DU CHATEAU**
(remis du 09 décembre 2023)

* **A 20h00** - Match n° 25942.1: **C.S. VOLVIC (2) / U.S. SAINT BEAUZIRE**
(remis du 03 décembre 2023) – le club recevant comptabilise 2 reports.

REGIONAL 3 - Poule E :

Dimanche 28 janvier 2024 à 15h00

* Match n° 24630.1: **F.C. CLUSES SCIONZIER (2) / F.C. LA COTE SAINT ANDRE**
(remis du 03 décembre 2023)

REGIONAL 3 - Poule I :

Samedi 27 janvier 2024

* **A 18h00** - Match n° 26753.1: **F.C. ROCHE SAINT GENEST (2) / F.C. COLOMBIER-SATOLAS**
(remis du 02 décembre 2023)

* **A 19h00** - Match n° 26755.1: **PIERRELATTE ATOM'Sp. / GRAND OUEST ASSOCIATION (3)**
(remis du 10 décembre 2023) – Le club recevant comptabilise 2 reports.

REGIONAL 3 - Poule J

Samedi 27 janvier 2024 à 18h00

* Match n° 26008.1: **F.C. VALDAINE / F.C. ANNONAY**
(remis du 02 décembre 2023)

RENCONTRES EN ATTENTE DE REPROGRAMMATION

*** REGIONAL 1 :**

Poule A :

Match n° 25372.1 : **S.C. CHATAIGNERAIE CANTAL / F.C. CHAMALIERES (2)** (du 09/12/2023)

Match n° 25402.1 : **C.S. VOLVIC / MONTLUCON FOOTBALL** (du 02/12/2023)

Match n° 25514.1 : **U.S. BEAUMONT / A.S. DOMERAT** (du 09/12/2023)

Match n° 25045.1 : **Sp. CHATAIGNERAIE CANTAL / F.C. VELAY** (du 04/11/2023)

Match n° 25409.1 : **AURILLAC F.C. / C.S. VOLVIC** (du 16/12/2023)

Match n° 25515.1 : **A.S. CLERMONT SAINT JACQUES / U.S. SAINT FLOUR** (du 09/12/2023)

Poule B :

Match n° 26423.1 : S.A. THIERS / F.C. VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS (2) (du 09/12/2023)

Match n° 26651.1 : R.C. VICHY / Ac. Sp. MOULINS FOOT (du 09/12/2023)

* **REGIONAL 2** :

Poule B :

Match n° 26318.1 : U.S. MOZAC / Ac. Sp. MOULINS FOOT (2) (du 10/12/2023)

Match n° 26295.1 : CLERMONT FOOT 63 (3) / F.C. COURNON D'AUVERGNE (du 09/12/2023)

* **REGIONAL 3** :

Poule A :

Match n° 24354.1 : AMBERT LIVRADOIS SUD / A.S. EMBLAVEZ VOREY (du 02/12/2023)

Match n° 24356.1 : DOMES SANCY FOOT / U.S. MURAT (du 11/11/2023)

Match n° 24374.1 : F.C. MASSIAC MOLOMPIZE / AMBERT LIVRADOIS SUD (du 10/12/2023)

Poule C :

Match n°26777.1 : U.S. ENNEZAT / S. E. L. SAINT PRIEST EN JAREZ (du 10/12/2023)

Yves BEGON,

Roland LOUBEYRE,

Président des Compétitions

Secrétaire de séance